

Comité syndical du 8 juillet 2026

[DL 2026_07/21](#)

**COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DU SYNDICAT MIXTE VALORIZON DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE LA NOUVELLE-AQUITAINE – EXERCICES 2019 ET SUIVANTS
PRÉSENTATION DE LA SYNTHÈSE RÉGIONALE SUR LES SERVICES PUBLICS DE GESTION DES DÉCHETS (NOUVELLE-AQUITAINE)**

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **jeudi 2 juillet 2026**, s'est réuni, Maison de l'Économie Circulaire, le **mercredi 8 juillet 2026 à 11h**, sous la présidence de M. Alain LORENZELLI.

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Christophe AUGUSTIN ; Laurent CAPELLE ; Michel CERUTI ; Philippe JOURDAIN ; Karine LA MARRA ; Jacques PIN ; Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Angélique CHARBONNIER ; Romain LABROUSSE ; Michel LAVILLE ; Pierre SILVA ; BRICE VOGLER (5) ;

SMICTOM LGB : José ARMAND ; Christian GIRARDI ; Philippe LAGARDE ; Alain LORENZELLI ; Philippe SOULEAU (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Gérard BEUVELOT ; Georges LAGRÈZE ; Lionel PAILLAS (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Mme Elisabeth PICHARD, M. Eric SARRAZI (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Alain BARAT (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Marie-José BONADONA (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : Mmes CHARBONNIER et PICHARD, MM. BARJOU, CERUTI, GIRARDI, GOZZERINO, JOURDAIN, KLEIBER, LABROUSSE, LAGARDE, LAGREZE, LORENZELLI, PAILLAS, PIN, SARRAZI, SOULEAU (16)

Représentés : M. ARMAND par M. LAGARDE, Mme ARMELLINI par M. KLEIBER, M. BARAT par M. GOZZERINO, M. BEUVELOT par M. PAILLAS, Mme BONADONA par M. BARJOU ; Mme LA MARRA par M. JOURDAIN ; M. SILVA par Mme CHARBONNIER, M. VERDELET par M. PIN, M. VOGLER par M. LABROUSSE (9)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Romain LABROUSSE

Nombre de délégués présents : 16

Représentés : 9

TOTAL : 25

Etaient également présentes : Mmes Muriel BORY et Marie-Claude ARQUEY

[DL 2026_07/21](#)

**COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DU SYNDICAT MIXTE VALORIZON DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE LA NOUVELLE-AQUITAINE – EXERCICES 2019 ET SUIVANTS
PRÉSENTATION DE LA SYNTHÈSE RÉGIONALE SUR LES SERVICES PUBLICS DE GESTION DES DÉCHETS (NOUVELLE-AQUITAINE)**

Vu le Code Général des Collectivités ;

Vu les statuts du Syndicat ValOrizon ;

www.valorizon.com

Vu le courrier en date du 27 avril 2026 portant notification du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion du syndicat mixte ValOrizon ;

Vu le courrier en date du 2 juin 2026 notifiant le rapport d'observations définitives relatif à la synthèse de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine sur les services publics de gestion des déchets ;

Considérant que conformément aux dispositions du Code des Juridictions financières et notamment l'article L.243-6 ce rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat.

Monsieur le Président demande au comité syndical :

- De prendre acte de la communication à l'assemblée et du débat du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine sur le contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat mixte ValOrizon concernant les exercices 2019 et suivants ;
- De prendre acte de la communication à l'assemblée et du débat du rapport d'observations définitives relatif à la synthèse de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine sur les services publics de gestion des déchets ;

LE PRÉSIDENT ENTENDU,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **PREND ACTE** de la communication à l'assemblée et du débat du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine sur le contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat mixte ValOrizon concernant les exercices 2019 et suivants ;
- Article 2 : **PREND ACTE** de la communication et du débat du rapport d'observations définitives relatif à la synthèse de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine sur les services publics de gestion des déchets.

Résultats des votes

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Damazan le 8 juillet 2026,

Le Président,

Alain LORENZELLI

Publication sur le site internet le 9 juillet 2026